



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2020-90061

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1^{er} février 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2020-90061**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du 140, rue Griffin, lot 5 092 138, dans la zone H-11, vise à régulariser un garage détaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la distance entre un garage détaché et les lignes latérales du terrain doit être d'au moins 1 mètre. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché existant qui se trouve à une distance de 0,91 mètre de la ligne latérale gauche du lot 5 092 138.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 1^{er} février 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca .

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR DE JANVIER 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA